

## Le nombre d'expérimentations pédagogiques au niveau académique a doublé en un an (rapport parlementaire)

6-8 minutes

300 : c'est le nombre d'expérimentations de niveau académique ou interacadémique recensées, en 2018-2019, par le MEN. C'est deux fois plus qu'en 2017-2018. Ces données sont précisées dans le rapport de la commission éducation de l'Assemblée nationale sur le projet de loi "pour une école de la confiance", examiné en séance publique à partir du 11 février 2019 et qui élargit les expérimentations. Sur la plateforme Expérithèque, plus de 5 000 projets expérimentaux et innovants sont décomptés. Le rapport souligne qu'il est "difficile de chiffrer les moyens fléchés vers les expérimentations".



Les champs d'expérimentations pédagogiques seront élargis

Élargir les domaines possibles d'expérimentations : tel est l'un des objectifs de l'article 8 du [projet de loi](#) pour une école de la confiance, qui est examiné en séance publique à l'Assemblée nationale à partir de lundi ([lire sur AEF info](#)). La première version de l'article prévoyait d'étendre ces champs aux "horaires d'enseignement" (cf. encadré bas) et aux "procédures d'orientation". Lors de son passage à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, deux autres domaines ont été ajoutés : la "liaison entre les différents niveaux d'enseignement" et "la participation des parents d'élèves à la vie de l'école et de l'établissement" ([lire sur AEF info](#)).

une organisation des expérimentations "dynamisée"

Dans leur [rapport](#), les deux rapporteuses du projet de loi - Anne-Christine Lang ([lire sur AEF info](#)) et Fannette Charvier ([lire sur AEF info](#)), font un état des lieux des expérimentations dans les EPLE français. Elles précisent d'abord que l'[article L401-1](#) du code de l'éducation, qui autorise le recours à l'expérimentation par les établissements, "a permis de dynamiser l'organisation des expérimentations au sein des établissements et de leur donner davantage de visibilité".

Les deux députées dénombrent les expérimentations existantes dans les "trois niveaux de mise en œuvre" : État, académique et interacadémique, écoles et établissements.

Au sein du premier niveau, celui de l'État, le rapport liste plusieurs expérimentations :

- le projet "lecture" dans les CP dédoublés en REP et REP +
- ACE/Arithmécole (Arithmétique et compréhension)
- "Lire et apprendre au collège"
- "ProFan", mis en œuvre dans les lycées professionnels dans le cadre de l'action "innovation numérique pour l'excellence éducative" du programme des investissements d'avenir.

Des expérimentations contre le décrochage et dans l'éducation

prioritaire

Le deuxième niveau, académique et interacadémique, ferait l'objet de 300 expérimentations, indique le rapport, citant le recensement effectué par le DRDIE (Département recherche-développement innovation et expérimentation) et les Cardie. "Contre seulement 155 en 2017-2018 et 61 en 2015-2016, ce qui semble manifester un net dynamisme en la matière au cours des dernières années", soulignent les rapporteures.

Ces expérimentations, selon l'enquête réalisée sur les 155 de l'année 2017-2018, se déploient principalement dans les collèges et lycées, "assez peu dans les écoles et, lorsque c'est le cas, davantage sur les cycles 3 et 4". Le rapport précise en outre que "dans les 26 académies ayant répondu à l'enquête, 240 000 élèves entraient dans le champ d'une expérimentation, soit 2,5 % des élèves scolarisés. La lutte contre le décrochage scolaire et la réussite scolaire en éducation prioritaire demeurent les objectifs les plus fréquents".

"Difficile de chiffrer les moyens fléchés vers les expérimentations"

Sur le troisième niveau, celui des écoles et des établissements, le rapport relève qu'il "n'est pas aisé de disposer d'une vue d'ensemble des expérimentations menées dans ce cadre". Celles-ci sont "généralement recensées au sein de la base [Expérithèque](#) mais seule une partie des projets recensés relève de l'article L. 401-1". À l'heure actuelle, environ 5 000 projets expérimentaux sont recensés (400 et 500 actions sont transmises chaque année).

Les rapporteures soulignent toutefois que l'outil de recherche de la base est jugé "peu adapté, peu fiable et limité techniquement".

"C'est la raison pour laquelle un nouvel outil, Innovathèque, est en cours de déploiement, pour diffuser et susciter l'innovation pédagogique : il vise notamment à recenser au niveau national l'ensemble des innovations et expérimentations, quel que soit leur niveau de déploiement (infra-académique, académique, national) et de façon harmonisée, à favoriser leur développement", écrivent-elles.

Concernant les moyens fléchés vers les expérimentations, "il est difficile de les chiffrer", regrette le rapport. "Les actions dites à pilotage national (APN) font l'objet d'une dotation aux académies sous forme de vacations horaires, avec au total 32 000 heures. [...]

La Dgesc accorde également aux académies un supplément dédié à l'innovation, sous forme d'emplois. En revanche, le volume des moyens dédiés à l'expérimentation au sein des différentes académies n'est pas connu", de même que les "financements des collectivités locales".

Enfin, le rapport pointe le fait que "l'évaluation de l'impact des expérimentations mises en œuvre "n'est en pratique que rarement réalisée".

### **Les expérimentations devront respecter les ORS des enseignants**

Les débats en commission autour de l'article 8 ont en partie tourné sur la crainte de certains députés de voir des expérimentations sur l'annualisation du temps de travail des enseignants ([lire sur AEF info](#)). Jean-Michel Blanquer a précisé que cet article "n'était pas conçu" dans cette optique. "Cette mesure n'est pas à l'agenda à ce stade", précise le MEN. Les expérimentations devront respecter les ORS des enseignants.

Dans leur rapport, les députées précisent qu'il s'agit, en élargissant les expérimentations aux "horaires d'enseignement" de "permettre que l'organisation de l'emploi du temps des élèves échappe partiellement au strict rythme hebdomadaire, en concentrant par exemple certains enseignements sur une partie de l'année".

Les rapporteuses prennent l'exemple "d'établissements qui souhaiteraient structurer un projet autour d'un événement, comme la mise en résidence d'un artiste ; or la dynamique escomptée du projet peut se heurter à une organisation hebdomadaire figée, ne permettant pas de pleinement tirer parti de l'événement".